

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le huit février à la Mairie à 20 h 30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

**PRÉSENTS** : Roland MAZAUDIER, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Frédéric MOREIRA, Ayda HAZIDADEH, Serge GOUGEROT, Marie MAZAUDIER,

Alain RICHARD, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Céline LABOR (*à partir de la délibération n° 1*), Véronique PELISSIER, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

**POUVOIRS** :

Annaëlle CHATELAIN qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;  
Laurence MARINIER qui avait donné pouvoir à Harielle LESUEUR ;  
Elisabete CORREIA-MONTEIRO qui avait donné pouvoir à Frédéric MOREIRA ;  
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

**EXCUSÉS** : Nadia BERTRAND, Céline LABOR (pour le vote des PV) ;

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Gilbert DERUS.

**LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL.**

\*\*\*

**Monsieur le Maire**

Bonsoir à tous. Je vous en prie, installez-vous. Nous ouvrons cette séance du Conseil municipal. Le quorum est atteint. Je désigne le secrétaire de séance en la personne de Gilbert DERUS. J'énumère les pouvoirs.

Sans plus attendre commençons avec l'adoption des procès-verbaux des séances précédentes.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2023**

**Monsieur le Maire**

Nous commençons par le procès-verbal du 29 novembre 2023. Y a-t-il des remarques ou des commentaires sur ce procès-verbal ? Pas de remarques ou de commentaires. Je vous propose que nous passions au vote.

Qui vote contre l'adoption de ce procès-verbal ? Qui s'abstient ? Unanimité. Nous vous remercions.

*Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023 à l'unanimité.*

\*\*\*

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 DÉCEMBRE 2023**

**Monsieur le Maire**

Deuxième procès-verbal concernant la séance du 21 décembre 2023. Y a-t-il des remarques ou des commentaires sur ce procès-verbal ? Pas de remarques, pas de commentaires. Je vous propose que nous passions au vote.

Qui vote contre l'adoption de ce procès-verbal ? Personne. Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

*Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 à l'unanimité.*

\*\*\*

**Monsieur le Maire**

Nous allons pouvoir attaquer le premier point de l'ordre du jour. Il s'agit des subventions aux associations.

### **1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR 2024**

**Monsieur le Maire**

Vous êtes tous au courant des règles qui s'appliquent au vote et notamment au fait de ne pas prendre part au vote dès lors que vous appartenez au bureau d'une des associations que nous allons indiquer. Le secteur Enfance, on le fera peut-être à la fin, si Annaëlle réussit à nous rejoindre d'ici là. Nous commençons par la première association.

#### **Secteur PETITE ENFANCE**

- **LES PETITES MAINS VERTES DE SAINT-OUEN-L'AUMÔNE**

Ils nous demandent 200 euros. Nous accordons 200 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Nous vous remercions. Dossier de subvention présenté par Marie MAZAUDIER, rondement mené.

**Mme FRATANI**

C'était le secteur Enfance que nous venons de voter ?

**Monsieur le Maire**

Non, c'était Petite enfance. Le secteur Enfance, nous le faisons à l'arrivée d'Annaëlle, si jamais il y avait une question.

**Mme FRATANI »**

Donc, nous venons de voter quelle association ?

**Monsieur le Maire**

Nous venons de voter *Les petites mains vertes* et vous avez voté « pour ».

**Mme FRATANI**

Ah ! d'accord. Merci.

**Monsieur le Maire**

Sujet suivant.

\*\*\*

**Pour le secteur des ANCIENS COMBATTANTS**

- **FNACA (Fédération Nationale des anciens combattants en Algérie)**

Ils nous demandent 400 euros. Nous leur accordons 400 euros. Pas de membres du bureau de l'Association ? Non. Donc nous passons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Nous vous remercions.

- **SOUVENIR FRANÇAIS**

Bernard ROZET ne prend pas part au vote. Il n'y a pas de remarques ou de commentaires sur cette subvention de 800 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Bernard ROZET n'a pas pris part au vote.

- **UDSP95**

Nous proposons une subvention de 300 euros. Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Nous vous remercions.

\*\*\*

**Pour le secteur JUMELAGE**

- **LA FEUILLE D'ÉRABLE**

Nous proposons une subvention de 150 euros. Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Nous vous remercions.

\*\*\*

**Pour le secteur TECHNIQUES-ESPACES NATURELS**

- **LES JARDINS FAMILIAUX**

Nous proposons une subvention de 1 400 euros, identique à celle de 2023. Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

\*\*\*

**Pour le secteur SOCIAL**

- **A.P.U.I (Association Pour Un Urbanisme Intégré) LES VILLAGEOISES**

Nous proposons une subvention de 400 euros. Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Nous vous remercions.

- **FRANCE ADOT 95**

Nous proposons une subvention de 100 euros. Pas de remarques, pas de commentaires.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Nous vous remercions.

- **FRANCE ALZHEIMER 95**

Nous proposons une subvention de 300 euros. Pas de remarques.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **J.A.L.M.A.V (Jusqu'à la Mort Accompanyer la Vie) Val-d'Oise**

Nous proposons une subvention de 100 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

- **LA MONTAGNE VIVRA**

Nous proposons une subvention de 12 850 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **LES RESTAURANTS DU CŒUR DU VAL-D'OISE**

Nous proposons une subvention de 2 000 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **MON ÂME SŒUR**

Nous proposons une subvention de 500 euros. Pas de remarques, pas de commentaires.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **RÉSEAU SOLIDAIRE (RESO)**

500 euros de subvention proposée. Pas de remarques ou de commentaires.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **SECOURS CATHOLIQUE 95**

Nous proposons 2 500 euros de subvention.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS – FÉDÉRATION DU VAL-D'OISE**

Nous proposons une subvention de 2 500 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **VIE LIBRE SECTION VAL-D'OISE**

Nous proposons une subvention de 500 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

\*\*\*

### **Pour le secteur SANTÉ**

- **APED (Asso Parents Enfants Déficiants)**

Nous proposons une subvention de 300 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **UNAFAM 95 (Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)**

Nous proposons une subvention de 200 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

\*\*\*

### **Pour le secteur LOGEMENT**

- **ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE SOA**

Nous proposons une subvention de 200 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **RÉSIDENCE SAINT-LOUIS**

Nous proposons une subvention de 200 euros.

Qui vote contre ? Madame PELISSIER, je vous en prie.

**Mme PELISSIER**

Je ne vote pas contre, mais pour les dossiers qui ne sont pas reçus, devons-nous voter la subvention quand même ?

**Monsieur le Maire**

C'était en 2023.

**Mme PELISSIER**

Ah oui ! pardon.

**Monsieur le Maire**

Je m'attendais à une question plus longue !

Madame FRATANI, allez-y.

**Mme FRATANI**

Justement, j'en profite, puisque vous nous invitez à questionner, bien évidemment, j'aurais pu le faire dès le départ. Effectivement, nous allons voter toutes ces subventions, mais d'une manière générale, nous croyons que ce serait utile pour appréhender les missions, les objectifs des associations, leurs problématiques et leurs besoins, d'avoir une commission spécifique aux subventions des associations. Bon, nous ne l'avons pas, tant pis, on s'en est passé jusqu'à maintenant. Mais on aurait pu avoir, par exemple, des dossiers un peu plus complets qui nous auraient donné un résumé de leurs missions, de leurs besoins, etc., ce que nous n'avons pas.

D'autre part, en commission, nous avons justifié quelques subventions très élevées pour certaines, étant donné les enjeux de l'emploi — c'est la réponse que l'on nous a faite. Toutefois, sans ignorer cet enjeu, nous rappelons que la plupart fonctionnent grâce à l'activité bénévole de personnes dont la reconnaissance a été faite dans le *SOA-info*, merci pour eux. Et souvent leurs subventions permettent une amélioration du cœur de leurs missions avec des besoins matériels ou de services, dont des fluides, alimentation et autres qui subissent également une inflation.

Ce qui fait que l'on peut voir que le montant attribué n'est pas toujours satisfaisant par rapport à leurs demandes, en leur donnant un peu moins de subventions que ce qu'ils ont demandé.

En fait, cela nous aiderait beaucoup si nous avions un dossier plus complet pour chaque association, notamment avec un petit résumé de leurs missions, de leurs besoins, et la raison pour laquelle ils demandent plus que d'habitude. Cela éclairerait plus la délibération et le vote. C'est une remarque d'une manière générale.

**Monsieur le Maire**

Merci, Madame FRATANI. Deux ou trois éléments de réponse.

Premier élément de réponse. Les subventions sont accordées dès lors que les associations déposent un dossier de demande de subvention qui permet de documenter un ensemble de choses, notamment leur activité et leurs comptes. Ces dossiers sont instruits. Puis, compte tenu de la connaissance que peuvent avoir les élus ou le bureau municipal et surtout les services, de leur activité, nous regardons dans quelle mesure nous pouvons contribuer à leur fonctionnement à la hauteur qu'ils souhaitent, et parfois, cela nous amène à être en dessous.

Ces dossiers de demande de subvention sont tout à fait consultables. On ne les joint pas au dossier de Conseil, mais si vous souhaitez prendre rendez-vous avec un service, quel qu'il soit, pour regarder avec lui les dossiers de demande de subvention de l'association ou d'une série d'associations, nous vous organiserons cela selon votre souhait.

Vous pouvez constater que nous sommes sur des montants relativement faibles, souvent autour de 200 euros. Dès lors que nous sommes sur des montants plus conséquents, vous le savez, il y a des conventions d'objectifs et de moyens, communiquées en Commission et au Conseil et qui peuvent être débattues au Conseil, donc dans ce cas, nous présentons des éléments plus conséquents et de fait, en fonction des demandes, nous pouvons avoir un moment de débat.

Donc, sur cette base, si vous le souhaitez, les services sont à votre disposition, avec les élus concernés pour vous détailler certaines demandes de subvention.

**Mme FRATANI**

Même dans la semaine, entre la Commission et le vote ? Peut-être pas.

**Monsieur le Maire**

Ici, il y a très peu de nouvelles demandes de subvention, ce sont généralement des associations qui sont connues et qui interviennent sur le territoire depuis très longtemps. Donc dans la durée, je pense que petit à petit vous aurez une connaissance de tout le périmètre des associations qui nous sollicitent tous les ans.

**Mme FRATANI**

Nous avons eu un élément de réponse pour les associations qui n'ont pas eu de subvention cette année. Est-ce du fait que leur demande n'a pas été effectuée ?

**Monsieur le Maire**

C'est déjà un premier critère.

**Mme FRATANI**

Je n'ai pas vu l'AFELP dans la liste des associations. Mais l'AFELP avait envoyé une demande le 6 janvier, de mémoire, on m'a dit que la révision de leur subvention serait votée ultérieurement dans un autre Conseil municipal.

### **Monsieur le Maire**

Vous venez de l'indiquer. Effectivement, il y a quelques associations qui sont des associations très présentes sur le territoire qui ont oublié de nous faire parvenir leur demande de subvention. Donc, pour ces associations, nous pourrions organiser une séance de rattrapage si elles se manifestent en déposant un dossier qui nous permettra une instruction. Après, il y a aussi des associations qui ont peut-être déposé une demande, à qui nous n'avons rien accordé. Cela se limite à une ou deux associations.

Pour les nouvelles associations, l'usage, c'est d'abord que les services instruisent et que l'on apprenne à connaître les structures avant de leur apporter des financements. Il ne s'agit pas de déposer un dossier, il s'agit d'être aussi présent sur le territoire et de mener une action nécessitant un besoin de financement. Parce que s'il n'y a pas réellement de besoin, il n'y a pas de raison que la collectivité apporte un financement. Par exemple, les associations de locataires ou la Résidence Saint-Louis, ce sont des associations de résidents. L'idée, c'est de leur apporter un peu de trésorerie pour leur permettre d'assurer leurs frais de timbres, de photocopies, ce genre de choses, mais ils n'ont pas besoin de financements plus importants.

### **Mme FRATANI**

Pour l'AFELP, il y aura donc une révision de leur subvention.

### **Monsieur le Maire**

Pour l'AFELP, on ne fonctionne pas directement sous la forme d'une subvention. Nous avons une convention avec eux, compte tenu des prestations qu'ils réalisent pour la ville. Roland a déjà attiré notre attention sur la situation exceptionnelle de l'AFELP cette année, compte tenu de différentes interventions menées par l'association sur le territoire. Vraisemblablement, on sera amené à financer un peu plus que les autres années, pas beaucoup plus certes, parce que notre budget est contraint, mais en tout cas, cela fera l'objet le moment venu d'une délibération spécifique et d'un dossier spécifique. Vous le savez, ils interviennent, ils assurent une prestation en recueillant les chats sur le territoire.

### **Mme FRATANI**

Merci pour les réponses.

### **Monsieur le Maire**

Je vous en prie. On reprend. Est-ce que l'on avait fait le vote pour l'Association des locataires de SOA ? Oui, donc pas besoin de revoter sur l'Association des locataires de SOA.

Nous continuons sur la Résidence Saint-Louis.

La subvention proposée est de 200 euros. Pas de remarques, pas de questions.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

\*\*\*

### **Pour le secteur SENIORS**

- **LA RETRAITE EN MARCHÉ**

La subvention proposée est de 800 euros. Pas de remarques ou de commentaires. Madame PELISSIER, je vous en prie.

### **Mme PELISSIER**

Simplement, je remarque — c'est très bien — que les deux subventions de nos associations de retraités ont beaucoup augmenté. Donc, je voulais en connaître la raison.

## **Monsieur le Maire**

Dans le cadre des activités qu'ils organisent cette année, ils ont prévu une excursion ou une activité qui nécessite un déplacement en car. C'est spécifié dans leur demande. Donc, exceptionnellement, cette année, on augmente par rapport à ce que l'on pouvait donner. Nous sommes au-delà des simples dépenses de fonctionnement qui sont habituellement subventionnées, ils ont aussi le financement d'un car. Cela représente 500 euros pour le bus, en plus des 300 euros habituels qui permettent de couvrir leurs frais de gestion. Nous mettons au vote.

Pour la *Retraite en marche* qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

- **LES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DU CENTRE**

Nous proposons une subvention de 800 euros. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

\*\*\*

### **Pour le secteur ÉVÉNEMENTIEL**

- **BOURSEAUX LOISIRS**

Nous proposons une subvention de 300 euros. Pas de commentaires, pas de remarques, pas de questions.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

\*\*\*

### **Pour le secteur CULTUREL**

- **ATELIERS ARROSÉS**

Nous proposons une subvention de 500 euros. Pas de commentaires ou de remarques.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **BIBIDOM**

Nous proposons une subvention de 500 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **CERCLE PHILATÉLIQUE**

Nous proposons une subvention de 500 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **CONSERVATOIRE MAURICE-RAVEL**

Pour le coup, nous allons passer une convention en même temps. Pour le Conservatoire Maurice-Ravel, pas de commentaires ou de remarques. Nous proposons une subvention de 109 000 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE**

Nous proposons une subvention de 1 380 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **JAZZ AU FIL DE L'OISE**



Nous proposons une subvention de 4 100 euros. Pas de commentaires ou de remarques.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **SHAPVOV (Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin)**

Nous proposons une subvention de 324 euros.

Alain, tu fais partie du conseil d'administration, non, seulement comme simple adhérent. Nous reprenons le vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **TAFAT SOA**

Saïd BOURDACHE ne prend pas part au vote. Pour TAFAT SOA nous proposons une subvention de 500 euros., des remarques, des commentaires ? Nous procédons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Saïd BOURDACHE n'a pas pris part au vote.

- **THÉÂTRE UVOL**

Pas de remarques ou de commentaires. Nous proposons une subvention de 15 215 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

\*\*\*

### **Pour le secteur SPORTIF**

- **L'AMICALE DES PÊCHEURS DE MAUBUISSON**

Ils ne nous ont pas fait parvenir de dossier. Bien sûr, compte tenu de leur présence sur le territoire, si jamais ils éprouvent le besoin de nous demander un financement, on le présentera le moment venu.

- **AS CYCLO-CLUB DU VEXIN**

Nous proposons une subvention de 1 304 euros. Pas de remarques ou de commentaires.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **AS SQUASH 95**

Nous proposons une subvention de 2 018 euros. Pas de remarques ou de commentaires.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **ASSOA (Association sportive de Saint-Ouen l'Aumône)**

Isabelle fait partie de l'Association. Est-ce que quelqu'un d'autre fait de la gymnastique autour de la table ? Non. Donc Isabelle YATOUNGOU ne prend pas part au vote. Nous vous proposons une subvention de 422 654 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Nous vous remercions. Isabelle YATOUNGOU n'a pas pris part au vote.

- **ASSOCIATION SPORTIVE ÉCOLE VAL DE LIESSE**

Nous proposons une subvention de 300 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **ASSOCIATION SPORTIVE ÉCOLE PRÉVERT**

Nous proposons une subvention de 300 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **ROUSSEAU EN ACTION**

**Monsieur le Maire**

Nous n'avons pas reçu le dossier dans les délais. Donc nous n'avons pas eu le temps de l'instruire. On le groupe avec les demandes dont nous n'avons pas encore eu le dossier et pour lesquelles nous prévoyons une séance de rattrapage.

**Mme FRATANI**

Est-ce que *Césaria* fait partie de ceux qui étaient en retard ?

**Monsieur le Maire**

Nous ne les avons pas encore mentionnés, puisque pour l'instant, nous en sommes aux associations sportives.

**Mme FRATANI**

Oui.

**Monsieur le Maire**

Donc pour *Rousseau en action* le dossier a été reçu, mais il n'a pas eu le temps d'être traité pour une présentation lors de ce Conseil municipal, il fera l'objet d'une séance ultérieure.

- **ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE LE PARC**

Nous proposons une subvention de 300 euros. Tout le monde prend part au vote ? Oui. Pas de questions ou de remarques.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE MARCEL-PAGNOL**

Nous proposons également une subvention de 300 euros. Pas de remarques ou de commentaires.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE EDMOND-ROSTAND**

Nous proposons une subvention de 300 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE JEAN PERRIN**

Nous proposons une subvention de 300 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE D'ÉPLUCHES**

Nous proposons une subvention de 300 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **BOXING CLUB SOA**

Nous proposons une subvention de 970 euros. Tout le monde prend part au vote. Il y a des boxeurs, mais ils ne sont pas membres du bureau de l'association.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

- **BULLE DE PIROUETTE**

Nous proposons une subvention de 300 euros.

Pour ceux qui s'interrogent, il s'agit de la gymnastique pour les tout-petits.

**M. DERUS**

Pour les 0 à 3 ans.

**Monsieur le Maire**

Pas d'autres questions ou remarques.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

- **CERCLE DES MÉDAILLÉS JEUNESSE, SPORT ET ENGAGEMENT ASSOCIATIF**

Nous proposons une subvention de 100 euros. Tout le monde peut prendre part au vote ? Oui.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ? Merci.

- **CERGY PONTOISE ECHEC**

Nous ne proposons pas de subvention, donc pas de vote.

**Mme FRATANI**

On m'a dit qu'il y avait déjà une association qui faisait des échecs à Saint-Ouen l'Aumône.

**M. DERUS**

L'Association de l'école ROUSSEAU.

**Mme FRATANI**

Voilà. Et normalement, vous ne donnez pas à l'*Association Cergy Pontoise Échec*.

**Monsieur le Maire**

Oui. Et nous avons également une convention avec *Cergy Pontoise Échec* dans le cadre de l'apprentissage d'échecs dans l'ensemble des écoles de Saint-Ouen l'Aumône. Il s'agit d'une prestation de service qui est assurée par *Cergy Pontoise Échec* auprès de tous les petits écoliers du CE1 au CM2 qui leur permet de s'initier aux échecs et qui comporte un financement de l'ordre de 20 000 euros environ en prestation. C'est aussi une des raisons pour lesquelles on choisit de ne pas les subventionner. Effectivement, cela permet de payer le salaire des gens qui interviennent dans les classes.

**M. DERUS**

Nous avons le projet d'organisation d'une compétition d'échecs à Saint-Ouen l'Aumône. Dans ce cadre-là, s'ils viennent nous demander une subvention, alors on regardera. Mais on n'a pas à leur assurer un fonctionnement alors que, par ailleurs, on leur paye des prestations.

**Monsieur le Maire**

Pour *Cergy Pontoise Échec*, nous ne proposons pas de subvention, donc pas de vote.

- **CERCLE D'ESCRIME CERGY**

Pas de remarques ou de questions. Nous proposons une subvention de 970 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **CLUB SPORTIF P.T.T. 95**

Nous proposons une subvention de 1 183 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **EX-AEQUO**

Nous n'avons pas reçu le dossier, donc on rentre dans la catégorie des instructions qui auront lieu à postériori. Leur activité concerne les enfants de 3 à 5 ans.

- **ASGM (Association Sportive du Golf de Maubuisson)**

Nous proposons une subvention de 327 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

- **LES COUGARS**

Nous proposons une subvention de 45 000 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **RCACP (Racing-club de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise)**

Tout le monde peut prendre part au vote sauf Benoît DUFOUR qui ne prend pas part au vote.

Nous proposons une subvention de 10 000 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci. Benoît DUFOUR n'a pas pris part au vote.

- **SOA Subaquatique**

Nous proposons une subvention de 1 164 euros. Bernard ROZET ne prend pas part au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Bernard ROZET n'a pas pris part au vote.

- **THE DEVILS MAJO TWIRL**

Pour les majorettes *Devils Majo Twirl* nous proposons une subvention de 500 euros.

**Mme FRATANI**

Ils avaient demandé 2 000 euros.

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Mme FRATANI**

Mais comment ont-ils justifié ce montant ?

**Monsieur le Maire**

Un supplément d'activité. C'est une très belle association qui fonctionne très bien. Je ne peux que vous inviter à vous rendre tous les ans en fin d'année à leur spectacle qui est à la fois très impressionnant, très sympa parce qu'il y a une très bonne ambiance et en plus, il y a de super gâteaux. Bien évidemment à la Gym aussi. Ce sont les deux Clubs où il y a de super gâteaux ! N'hésitez pas à y aller.

Il y a certes un supplément d'activité, c'est la raison pour laquelle on les accompagne un peu dans leur montée en puissance, mais l'analyse qui a été faite par les services, c'est qu'à ce stade, cela ne nécessite pas 2 000 euros. En tout cas, nous faisons un effort, puis nous verrons avec l'association comment on peut continuer à les accompagner comme on le fait par la mise à disposition de salles ou de moyens.

Elles participent régulièrement aux animations de la commune. Elles avaient notamment fait une démonstration pour l'inauguration du gymnase Madeleine-PAULIAC et elles sont également présentes à la Fête inter-quartiers.

Je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

C'est terminé pour le secteur Sportif.

\*\*\*

### **Pour le secteur JEUNESSE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

- **A.J.C (action jeunesse et culture)**

Qui ne prend pas part au vote ? Marie MAZAUDIER ne prend pas part au vote, également Emmanuèle PROD'HOMME. Farida, tu n'es pas membre du Bureau donc tu prends part au vote, parfait.

Nous proposons une subvention de 22 000 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci. Marie MAZAUDIER et Emmanuèle PROD'HOMME n'ont pas pris part au vote.

- **APIREF (Association pour l'intégration et la réussite, l'épanouissement des familles et des adultes migrants)**

Nous proposons une subvention de 25 000 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **AVEC (Mission locale)**

Il s'agit plus d'une Convention qu'une Subvention en tant que telle. Nous proposons un montant de 23 850 euros. Elisabete CORREIA-MONTEIRO ne prend pas part au vote puisqu'elle représente aussi la ville à la mission locale pour l'emploi *AVEC*, donc le pouvoir de Frédéric MOREIRA ne sera pas effectif.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **Association CÉSARIA**

Nous n'avons pas reçu le dossier, donc nous le traiterons quand on le recevra avec les autres dossiers.

- **FSE COLLÈGE MARCEL-PAGNOL (Foyer Socio-Educatif)**

Nous proposons une subvention de 300 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **LA JEUNESSE SAINT-OUENNAISE**

Nous n'avons pas reçu de dossier, donc même traitement ultérieur.

- **RAPHAËLLE MARIE**

Nous proposons une subvention de 3 700 euros. Emmanuèle PROD'HOMME ne prend pas part au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci. Emmanuèle PROD'HOMME n'a pas pris part au vote.

- **SAUVEGARDE 95 (Prévention Spécialisée)**

Nous proposons une subvention de 1 500 euros. Tout le monde prend part au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **SAUVEGARDE 95 (VéloServices)**

Nous proposons une subvention de 1 750 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **SOURCE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE**

Nous proposons une subvention de 300 euros. Tout le monde prend part au vote ? Oui.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

\*\*\*

### Pour le secteur de l'ENFANCE

- **ASSOCIATION DES ÉCOLES LE NÔTRE**

Nous proposons une subvention de 300 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

- **OCCE REP**

C'est le réseau des écoles publiques, plus précisément l'Office Central de la Coopération à l'École, réseau enseignant. Nous proposons une subvention de 300 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

- **APAVEL**

Nous proposons une subvention de 300 euros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

Nous avons balayé toutes les associations. Il n'y a pas de difficulté. Nous avons les votes. De toute façon, c'est unanimité partout, avec simplement des collègues qui ne prennent pas part au vote en fonction de leur participation aux instances exécutives de telle ou telle association. Merci beaucoup.

Nous sommes à votre disposition si vous avez besoin de compléments d'information pour vous présenter les dossiers. Puis, on peut aussi plus tard réexpliquer nos choix sur ce sujet.

Nous passons au deuxième sujet de notre ordre du jour, qui concerne les exonérations de taxes foncières sur les propriétés bâties pour les logements achevés depuis plus de dix ans et répondant à des critères de performance énergétique. Je laisse la parole à Antoine ARTCHOUNIN.

\*\*\*

## **2. EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES POUR LES LOGEMENTS AYANT FAIT L'OBJET DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

### **M. ARTCHOUNIN**

Je vais vous présenter le sujet qui porte l'intitulé indiqué par Monsieur le Maire.

En 2021, je vous avais présenté une délibération relative au sujet de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 50 % pour une durée de trois ans, concernant les logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 qui ont fait l'objet, par leurs propriétaires, de dépenses d'équipements destinées à économiser l'énergie. Cette délibération va perdre ses effets à la fin de cette année. C'est donc pour cette raison que je reviens vers vous à travers cette délibération pour vous proposer à nouveau de poursuivre la démarche à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 selon deux aspects.

- Le premier aspect

C'est permettre l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la part qui revient à la commune à hauteur de 50 % pour une durée de trois ans, concernant les logements de plus de dix ans à la date de l'exonération si les montants des dépenses d'équipements payés par le propriétaire dépassent un certain seuil : 10 000 euros en N-1 ou 15 000 euros sur les trois années précédentes.

Il faut avoir à l'esprit — je précise — que l'exonération ne peut être renouvelée dans les dix années qui suivent la fin de l'exonération. Donc ce dispositif s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- Le deuxième aspect

Le deuxième élément de la délibération que je vous propose afin de poursuivre la démarche permettant à nos concitoyens de faire des travaux pour économiser l'énergie dans leur demeure, c'est l'application du nouveau dispositif régi par l'article 1383-0B-bis du CGI, le code général des impôts. Conformément à cet article, il est proposé d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour la part qui revient à la commune à hauteur de 50 % et pour une durée de cinq ans, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale.

Ce dispositif est applicable à partir de 2024 dans la mesure où la délibération est intervenue avant le 29 février 2024.

Je tiens à préciser que les personnes qui sont amenées à entreprendre des travaux doivent faire les déclarations auprès des services des impôts pour bénéficier de ces dispositifs. Ce n'est pas à la municipalité de le faire. Nous communiquons aujourd'hui sur ce sujet pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de cette exonération, mais il revient aux concitoyens de faire la démarche.

Voilà pour ce sujet concernant l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup, Antoine. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce dispositif ? On renouvelle un dispositif que l'on avait déjà voté. Alain RICHARD puis Madame FRATANI ont demandé la parole. Alain, je t'en prie.

### **M. RICHARD**

Je me rends compte — l'exposé ne le mentionne pas — qu'il peut y avoir une forclusion. Étant donné que l'on mentionne l'année N-1 pour calculer le seuil, est-ce que cela veut dire que si les bénéficiaires potentiels n'ont pas fait leur demande dans l'année qui suit leurs travaux, ils en perdent le bénéfice ? Je pense qu'il faudrait demander au service des impôts ce qu'il en est.

Car, pour les grosses opérations, par exemple, pour le ravalement thermique de la tour Maubuisson 2, tout le monde l'a vu, donc il n'y a pas eu de problème pour s'assurer que la copropriété a bien fait sa demande.

Par contre, chez les particuliers, suivant le type de ravalement ou de transformation, il n'y aura pas forcément besoin d'une autorisation d'urbanisme, donc, on ne le saura pas. Et en plus, on n'a pas le moyen d'alerter les bénéficiaires potentiels. On peut toujours faire une information dans le bulletin ou sur le site, mais on n'a pas de moyen pour cibler individuellement les personnes qui y auraient droit.

Et est-ce que cela entraîne, s'ils le demandent l'année suivante, la perte de ce dispositif ?

### **M. GOUGEROT**

Le texte mentionne « *Doit adresser au service des impôts* ». Donc pour moi le verbe « devoir », il a une notion aussi dans le temps par rapport au texte, mais peut-être que cela demande à être complété. Je suis d'accord avec toi. Pour moi, il faut que ce soit fait le 1<sup>er</sup> janvier de la première année au titre de l'exonération qui est acquis.

### **Monsieur le Maire**

Nous allons prendre le temps de vérifier avec les services des finances, puis on complétera si besoin la communication. D'autres remarques ou questions ? Madame FRATANI, je vous en prie.

### **Mme FRATANI**

Là, on parle de l'exonération du taux communal sur la taxe foncière. Ce n'est pas une très grosse somme. Les enjeux financiers ne sont pas énormes. Mais par principe, nous allons voter « pour », tout en pointant que si la commune donne un bel encouragement par le biais de cette exonération aux propriétaires ayant eu la capacité financière de rénover leurs biens, la commune, d'un autre côté, amplifie un déséquilibre vis-à-vis des propriétaires avec des capacités financières nulles pour engager des travaux de rénovation. Je pense aux propriétaires avec une petite retraite, aux foyers avec un seul revenu, par exemple des veufs, des divorcés. Donc, là, c'est un principe d'égalité qui n'est plus respecté vis-à-vis des concitoyens.

Nous allons voter « pour », parce que cela fait du bien à ceux qui ont fait l'effort de rénover et pour la planète c'est mieux parce qu'il va y avoir des économies d'énergie et moins de CO<sub>2</sub> dans l'air, mais tout en pointant ce déséquilibre forcément que certains subissent.

### **Monsieur le Maire**

C'est noté. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ? Ayda, je t'en prie.

### **Mme HAZIDADEH**

Une fois n'est pas coutume de faire un cocorico, je ne sais pas si cela se dit au niveau d'une commune. L'année dernière, on était apparemment la première commune à voter cette exonération. D'ailleurs, cela a poussé les services fiscaux à faire évoluer la prise en charge de ces dossiers, notamment pour les copropriétés. Au début, ils avaient dit aux copropriétés que chacun devait envoyer son dossier. Donc, lorsque la Tour C3 a été faite, ils ont commencé à envoyer tous les dossiers, ils se sont fait déborder et ils ont commencé à mettre en place une procédure collective.

Donc nous avons permis une évolution de la prise en charge pour les autres communes. C'est à noter. Ça vaut le coup de le dire. Pour la planète, c'est bien et pour nous aussi.

### **Monsieur le Maire**

Parfait. Je vous propose que nous passions au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Nous vous remercions. On vérifie le point que l'on évoquait précédemment.



## **M. GOUGEROT**

Du coup, par rapport à cette taxe, l'info majeure sur le centre-ville, c'est que la *Résidence Provence* a engagé la procédure de ravalement, puisque l'Assemblée générale a déjà voté la décision et le choix de la maîtrise d'œuvre et de l'architecte. C'est en cours de mise en place avec l'aide de leur syndic, puisque c'est la quatrième résidence qu'ils font sur la commune, donc ils maîtrisent parfaitement les process et les opérations.

## **Mme FRATANI**

Ravalement qui va permettre une isolation thermique.

## **M. GOUGEROT**

C'est la même chose. Nous venons d'en parler, Madame FRATANI. C'est essentiellement pour les besoins d'isolation thermique sur les trois bâtiments de la *Résidence Provence*. Je pense que les travaux commenceront en début d'année prochaine.

## **Monsieur le Maire**

Parfait, très bonne nouvelle. Merci beaucoup. Cela nous permet de les encourager et de les soutenir à notre modeste mesure.

Je vous propose que nous passions au sujet suivant qui concerne les zones d'accélération ENR, présenté par moi-même.

\*\*\*

### **3. DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUELABLES (ZAENR)**

#### **Monsieur le Maire**

*« Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi APR, a fait de la planification territoriale une disposition majeure en remettant les communes au cœur du dispositif. »*

Concrètement, il nous a été demandé de définir des secteurs dits d'accélération pour le déploiement des énergies renouvelables pour chaque catégorie d'énergie renouvelable. Elles sont listées ci-dessous : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, la méthanisation et la récupération de chaleur.

Ce projet de zonage a été soumis à concertation sur Internet, notamment du 22 décembre 2023 au 21 janvier 2024.

Nous avons souhaité définir les zones précisées sur les cartes ci-dessous, après la consultation, puisque nous avons fait évoluer notre projet et cela a été le sujet d'un débat, y compris en Commission. Nous proposons la sectorisation suivante en clarifiant bien sûr le fait que la définition de ces zones d'accélération n'exonère pas notamment de la réglementation d'urbanisme et d'un ensemble d'autres dispositions. Cela permet juste d'abrégier la phase de concertation publique ou d'enquête publique pour la mise en œuvre de ces solutions.

Pour clarifier le sujet également, il sera toujours possible, ultérieurement, de redéfinir d'autres zones d'accélération, si nous le souhaitons, en fonction de comment évolue l'actualité du sujet ou la perception que nous en avons.

C'est un sujet sur lequel nous avons également pu échanger avec nos collègues de l'agglomération, puisque chaque collectivité a été amenée à statuer, donc cela nous a permis de fonctionner en cohérence avec les autres collectivités de notre territoire.

- ✓ Pour l'éolien, le biogaz, la géothermie profonde, la méthanisation :

Nous ne proposons pas de zones d'accélération sur le territoire de notre commune.

- ✓ Pour la récupération de chaleur

Nous proposons une zone d'accélération dans les parcs d'activités, sauf dans les zones tampons, les zones UJE. Je vous rappelle que ce sont généralement le premier niveau, le premier corridor d'entreprises entre les quartiers résidentiels et les zones d'activités. Ce sont notamment des zones où les ICPE sont interdites, les installations classées au titre de la protection de l'environnement.

- ✓ Pour le photovoltaïque, le solaire thermique, la géothermie de surface :

Nous proposons les zones d'accélération sur tout le territoire en excluant les zones naturelles et agricoles. Pour être très franc, l'idée c'est de ne pas se retrouver sur les zones végétalisées tampons que nous avons généralement entre les parcs d'activités et nos zones pavillonnaires. C'est de garder un caractère végétal à ces zones et de ne pas se retrouver avec des champs photovoltaïques sur ces secteurs. Cela peut être ce que nous avons au niveau de la rue des Sablons à Épluches, par exemple. Les jardins de Maubuisson appartiennent à la collectivité, donc nous n'avons pas ce risque, mais il y a deux ou trois zones comme celles-ci où ce ne serait vraiment pas du meilleur effet.

On vous présente les cartes, ou plus exactement, ce que je vous propose, avant de soumettre au vote, c'est de vous laisser le choix du commentaire ou de la question sur ce sujet. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Madame FRATANI, je vous en prie.

### **Mme FRATANI**

À propos des ombrières avec panneaux photovoltaïques sur les parkings, comme vous le savez, le PLU a été modifié sur les zones de parking. Le PLU demande qu'il y ait de la végétation et des arbres pour faire de l'ombre, ce qui est un peu incompatible avec les ombrières photovoltaïques.

Sur notre ville, combien de parkings pourront être éligibles à des ombrières photovoltaïques ?

### **Monsieur le Maire**

Je suis désolé, je ne peux pas vous répondre en ayant le chiffre. Par contre, nous sommes en phase de modification du PLU qui nous permet de procéder à un toilettage des dispositions que nous avons prises. Dans ce cadre, nous allons notamment réviser cette disposition pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques, d'ombrières sur les parkings, notamment dans le respect de la législation qui peut passer sur une certaine dimension de parking, de toute façon, on ne nous laisse pas le choix. Mais aussi pour maintenir malgré tout le caractère arboré de nos parkings, puisqu'on reportera en limite de parcelles ou ailleurs le fait de planter des arbres. Il faudra que l'on trouve un équilibre. Il n'y aura plus forcément des arbres sur tout le parking, puisque cela empêcherait le soleil de produire son effet, mais on demandera qu'il y ait des arbres sur le pourtour du terrain.

C'est quelque chose que nous allons corriger dans la modification que nous sommes en train de mener du PLU, qui devrait aboutir au premier trimestre de l'année 2025.

### **Mme FRATANI**

En plus, la réglementation sur les panneaux photovoltaïques sur les parkings a été modifiée, auparavant on parlait d'une surface de 2 500 m<sup>2</sup>. Actuellement, cela a été un peu réduit. Cela concerne aussi les parkings de plus de 500 m<sup>2</sup>, mais je ne sais pas s'il y en a beaucoup sans arbres.

**Monsieur le Maire**

Alain, je t'en prie.

**M. RICHARD**

Selon la loi, c'est 1 500 m<sup>2</sup>. Il faut bien se rappeler que c'est applicable aussi bien au parking public qu'au parking d'activité commerciale. Mais la loi prévoit directement que si le parking est déjà arboré à plus de 50 %, l'obligation ne compte plus. En fait, l'obligation est duale, soit vous arborez vos parkings, soit vous mettez des ombrières photovoltaïques.

Un décret va sûrement préciser l'application. Parce que lorsque je pense aux parkings souvent assez grands des parcs d'activités, ce ne sont pas que des parkings à voiture. Le gabarit qui peut correspondre, par exemple chez Leclerc, même s'il y a quelques petits utilitaires, je ne sais pas quelle est la hauteur de base des ombrières ce doit être 2,50 mètres ou 3 mètres, donc la quasi-totalité des véhicules passe dessous, mais pour les grands parkings dans les parcs d'activités ce sont des parkings où manœuvrent des poids lourds. Je n'ai pas le souvenir que la loi a prévu cela, je suppose qu'un décret va prévoir une exception.

**Monsieur le Maire**

Merci Alain. Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ? S'il n'y a pas de remarques sur les zones telles qu'elles ont été définies ici, donc nous passons passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Nous vous remercions.

**Mme FRATANI**

On peut voir les cartes peut-être, parce qu'elles sont intéressantes. On ne les a pas vues.

**Monsieur le Maire**

Oui, si vous voulez. Mais nous venons de voter.

**Mme FRATANI**

Oui, mais c'est vous-même qui avez dit que l'on pose les questions avant de voir les cartes.

**Monsieur le Maire**

Voilà les cartes, mais qui, je l'espère, traduisent ce que je viens de dire. Je n'ai pas fait le jeu des sept erreurs, mais c'est le moment de vérifier. On va reprendre le texte ensemble. La récupération de chaleur, nous l'avons autorisée dans les parcs d'activités, mais en excluant les zones tampons UJE. Est-ce que c'est bien le cas ?

**M. RICHARD**

La frange est de la limite de la commune. La zone d'activités s'arrête à l'avenue du Fond-de-Vaux. Et tu as une bande qui est sur la zone.

**Monsieur le Maire**

À végétaliser, oui. Il y a la carrière, c'est cela que tu veux dire ?

**M. RICHARD**

Oui, et puis la zone agricole qui est sur la route en allant à Méry, au niveau de la Haute-Borne.

À mon avis, il faut étudier cette carte-là, car je ne vois pas où l'on peut faire de la récupération de chaleur.

### **Monsieur le Maire**

Au niveau de la carrière, il faut regarder ce que l'on a défini. On a dit noir sur blanc, là, on est sur de la récupération de chaleur et on a dit zones d'accélération dans les parcs d'activités, sauf dans les zones tampons UJE. Effectivement, il n'y a pas de raison qu'il y ait ce secteur de la carrière. C'est un petit loupé, on regardera comment on peut corriger cela.

Donc, sur la récupération de chaleur, on va corriger la carte. On enlève la carrière, puisqu'on a bien dit dans la délibération que l'on était sur les parcs d'activités, sauf dans les zones tampons UJE, et c'est le cas ici.

Ensuite pour l'énergie suivante, on est sur le photovoltaïque. Là, on met bien la Ville, à l'exception des zones naturelles. Dans les zones naturelles, il ne pourra pas y avoir d'installation de parcs photovoltaïques. C'est volontaire, parce que la zone de la carrière n'est pas considérée comme zone naturelle, donc pour le coup, dans la zone de la carrière, il pourra y avoir du photovoltaïque et on sera en zone d'accélération. Ce n'est pas parce que vous n'êtes pas en zone d'accélération qu'il ne pourra pas y en avoir. Cela, c'est pour le photovoltaïque. Monsieur POIRSON.

### **M. POIRSON**

Parce qu'il y a des parties qui sont en végétaux type forêt ou bois. Par contre, il y a d'autres zones qui sont des zones de culture. C'est envisageable dans certaines catégories.

### **Monsieur le Maire**

Notre souhait c'est de ne pas permettre d'accélérer la procédure dans ces zones-là, parce que nous considérons que cela fait partie des espaces végétalisés de notre collectivité qui est quand même une commune urbaine. Donc, nous préférons que nos espaces verts restent des espaces verts. Si à l'arrière, on doit installer des panneaux photovoltaïques, ce serait plutôt sur les toits de toutes les entreprises que nous avons dans nos parcs d'activités plutôt que sur les derniers espaces verts que nous avons. C'est bien pour cela que nous les avons exclus. C'est un choix volontaire.

### **Mme FRATANI**

Par exemple, sur la friche où il y avait l'ex-camp de Roms du Fond de Vaux, là, il n'y a pas de forêt, donc ce serait possible de faire une installation photovoltaïque.

### **Monsieur le Maire**

Oui, d'ailleurs, nous l'avons proposé en zone d'accélération. Vous le voyez là.

### **Mme FRATANI**

Oui, mais là, c'est pareil. Les plans qu'on nous propose, ils n'ont pas tous les noms des rues, donc il faut deviner où cela se trouve.

### **Monsieur le Maire**

On continue. Ensuite l'énergie suivante c'est le solaire thermique. Nous avons pris les mêmes dispositions que pour le photovoltaïque pour éviter d'avoir des citernes dans les champs.

Quant à la géothermie de surface, nous sommes vraiment sur la notion de surface et cela peut s'appliquer notamment à des logements, à des systèmes de pompes à chaleur ou autres. On est sur tout, sauf sur de la zone naturelle.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Cela reprend les délibérations. Et normalement, à part le loupé que nous allons corriger sur la carrière pour la première forme d'énergie, la récupération de chaleur, nous n'avons pas de difficulté.

Puisque nous avons fini avec les sujets qui étaient proposés au débat à l'ordre du jour, je vous propose de prendre le temps de considérer les sujets qui ne sont pas proposés au débat.

\*\*\*

### **DÉLIBÉRATIONS SANS DÉBAT**

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des remarques, des questions ou des commentaires sur ces sujets ? Madame FRATANI, je vous en prie.

**Mme FRATANI**

Sur les sujets sans présentation ?

**Monsieur le Maire**

Oui, c'est cela.

**Mme FRATANI**

Je m'excuse tout de suite, parce que j'ai beaucoup de questions.

D'autant plus que comme vous n'étiez pas présent à la Commission, il y avait des questions pour lesquelles, seul vous, pouviez y répondre. Je vais commencer par le sujet n° 5.

- **Délibération n° 5 : VALIDATION DU MONTANT ANNUEL 2023 DE LA CONVENTION PASSÉE AVEC LE SMBO, CONCERNANT LA RÉALISATION DES MISSIONS RELATIVES À LA CARTE 3 DE LA COMPÉTENCE GEMAPI**

**Monsieur le Maire**

Je vous en prie, Madame FRATANI, allez-y. Saïd BOURDACHE va pouvoir vous répondre.

**Mme FRATANI**

C'est la validation du montant annuel 2023 de la convention passée avec le SMBO. Nous avons vu les chiffres. Par contre, nous parlons d'une annexe, d'une carte n° 3 que nous n'avons pas vue, qui ne faisait pas partie des dossiers.

**Monsieur le Maire**

Non. En ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la législation a défini un ensemble de compétences qu'elle a scindées sous forme de cartes. Il y a :

- une carte 1 qui définit un ensemble de compétences,
- une carte 2 un autre ensemble de compétences,
- une carte 3 qui est par exemple l'entretien du dessus des berges.

La convention que nous avons avec le SMBO qui nous lie à eux pour la carte 3 — c'est ce qui est indiqué ici — c'est-à-dire que globalement, ils passent un coup de tondeuse sur les berges et c'est cela qui est désigné à travers ce sujet. Vous n'aurez pas de document, en fait, il n'y aura pas de carte.

**Mme FRATANI**

Merci. Pour les montants et les interventions énumérées, est-ce qu'elles sont prévisionnelles et pas forcément réalisées ? Parce qu'on constate que pour l'année précédente, il y a eu un reliquat.

**Monsieur le Maire**

Oui, c'est prévisionnel et lorsque ce n'est pas réalisé, ils corrigent l'année suivante.

**Mme FRATANI**

Merci.

**M. BOURDACHE**

L'explication du reliquat en question, c'est parce que l'année dernière nous avons prévu plus de passages pour toute l'année, et finalement, on s'est rendu compte que ce n'était pas utile. Donc, nous avons réussi à maintenir un entretien normal et nous n'avons pas besoin...

**Mme FRATANI**

De faucher ou de tondre plus que de raison.

**M. BOURDACHE**

Voilà. Et du coup, ce qui était prévu en plus, a été réduit. Donc nous avons un reliquat budgétaire par rapport à cette année.

**Mme FRATANI**

Une très bonne chose.

**M. BOURDACHE**

Merci.

\*\*\*

**Mme FRATANI**

Question sur le sujet n° 6.

**Monsieur le Maire**

Allons-y.

- **Délibération n° 6 : INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION POUR LES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Mme FRATANI**

Il s'agit de l'instauration d'une gratification pour les stagiaires, c'est bien cela ?

**Monsieur le Maire**

Oui, tout à fait.

**Mme FRATANI**

Ici, cela concerne l'enseignement supérieur. Qu'en est-il de l'accueil des élèves des lycées professionnels, s'il y en a, puisqu'ils ne sont pas mentionnés ?

**Monsieur le Maire**

Adeline GELYS va vous apporter une première réponse.

**Mme GELYS**

Désormais, pour les lycées Pro, de la seconde à la terminale, c'est l'État qui va verser une indemnité de stage aux élèves, en sachant que c'est la première année et que tout a été collecté, au niveau des RIB, etc., par les enseignants.

**Mme FRATANI**

Est-ce que l'on accueille des stagiaires de lycées professionnels ?

**Monsieur le Maire**

Oui, un petit peu, il me semble, notamment dans les métiers de l'animation, de la petite enfance, de l'enfance. À l'accueil, nous en avons, effectivement. Tous les ans, on voit passer plusieurs stagiaires. Avez-vous d'autres questions ?

\*\*\*

**Mme FRATANI**

Oui, merci. Question sur le sujet n° 8.

- **Délibération n° 8 : ENQUÊTE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION ZAC DE LIESSE II**

Au passage, on parle de chemins ruraux au pluriel, mais en vérité, cela ne concerne qu'un seul chemin. Effectivement, nous avons le plan. Nous souhaitons savoir si un chemin piétonnier public sera aménagé en remplacement de cette chaussée à partir d'Adolphe Chauvin, ou cela deviendra complètement privatisé.

**Monsieur le Maire**

Non, il s'agit d'un chemin qui est au beau milieu de la future piscine.

**Mme FRATANI**

Ah ! Ou parallèlement.

**Monsieur le Maire**

Il n'existe plus.

**Mme FRATANI**

Il n'est pas utilisé...

**Monsieur le Maire**

Non, de toute façon, il se termine sur la voie ferrée, en fait.

**Mme FRATANI**

Est-ce que l'on peut m'expliquer la différence des couleurs bordure bleue et bordure rouge mentionnées sur le plan de la CACP ?

**Monsieur le Maire**

Oui, c'est une numérotation de parcelles, effectivement, mais qui à chaque fois sont la propriété de la CACP.

**Mme FRATANI**

Mais parfois, elles sont en bordure bleue et parfois en bordure rouge.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai aucune idée de ce qu'indique ce code couleur. Je ne suis pas sûr que cela ait une signification aujourd'hui. En tout cas, il s'agit de l'emplacement du futur centre aquatique. Dans le cadre de la préparation de l'arrivée de ce centre aquatique, le service procède aux différentes opérations de classement, déclassement, révision des textes, pour nous permettre de construire sur cette emprise sans

difficulté. Donc là, on déclasse ce chemin rural. On le désaffecte avant l'aliénation et l'enquête publique, on prépare l'enquête préalable.

\*\*\*

**Mme FRATANI**

Merci. Question sur le sujet n° 9.

- **Délibération n° 9 : CESSION AMIABLE GARAGE-BOX LOT N° 126 SITUÉ RUE D'ORAISON, RÉSIDENCE SAINT-LOUIS**

C'est une cession à l'amiable d'un garage situé rue d'Oraison à la Résidence Saint-Louis. Il me semble qu'il y a une petite erreur de documents. L'avis du Domaine que nous avons reçu en Commission, il date de 2022, il est différent de l'avis que nous avons reçu en Conseil qui date de 2024. La délibération que nous avons reçue pour le Conseil en 2024, elle fait état d'un garage qui se trouve 5 rue Guy-Sourcis, et non pas à l'adresse mentionnée dans la délibération.

**Monsieur le Maire**

La délibération est rue d'Oraison également.

**Mme FRATANI**

Oui, la délibération est rue d'Oraison. Dans « description », vous constaterez que l'on parle du garage qui est situé 5 rue Guy-Sourcis.

**Monsieur le Maire**

Je ne sais pas comment fonctionne la Résidence, mais il y a une partie des garages qui sont accessibles par la rue Guy-Sourcis.

**Mme FRATANI**

On parle de la même Résidence et du même garage.

**M. RICHARD**

D'un côté, la Résidence Saint-Louis ne touche pas à la rue Guy-Sourcis, mais sa sortie de parking pour au moins 50 ou 80 places de parking en souterrain ou en surface, les véhicules sortent par là. Par contre, les autres parkings sont accessibles par la rue d'Oraison.

**Mme FRATANI**

Donc, on prend l'avis reçu pour le Conseil municipal et on ne fait plus du tout attention à l'avis que l'on avait reçu qui datait de 2022.

**M. RICHARD**

Je pense que les avis des Domaines se périment. C'est-à-dire que si vous avez un avis de Domaine qui est antérieur dans le temps à l'opération concernée, il faut refaire un autre avis.

**Monsieur le Maire**

C'est exactement cela. Quant au problème d'adressage, c'est ce que disait Alain, du fait que le site a plusieurs adresses et plusieurs points, vous avez les deux. Mais l'avis des Domaines, je crois qu'il est valable un an et au bout d'un an, il devient caduc. Donc, on avait dû les solliciter une première fois et il a fallu à nouveau les solliciter pour actualiser l'avis.

**Mme FRATANI**

Merci. La question suivante concerne le sujet n° 10.



\*\*\*

- **Délibération n° 10 : AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025 SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE, LE CCAS ET L'AGESSOA**

Est-ce que l'AGESSOA reçoit d'autres subventions éventuellement du Département ?

Le Département a augmenté sa subvention de + 50 % ou de + 25 % pour *Les Restos du Cœur* et *Le Maillon*. Ici, la Commune augmente seulement de 16 % pour cette association, alors que leurs charges fixes ont dû augmenter selon les taux d'inflation constatés, surtout si l'association paye son électricité qui a augmenté de 44 % en deux ans.

Est-ce que l'association n'a pas exprimé plus de besoins que ce qui est écrit ? Si elle est aidée par le Département, cela pourrait expliquer que la Commune donne un peu moins.

**Monsieur le Maire**

On travaille en très bonne intelligence avec eux. Ils jouent cartes sur table. Ils ont été reçus par les services et la subvention a été ajustée en fonction de leurs besoins, compte tenu de la situation qu'ils connaissent. Ils avaient notamment eu un gros problème de facture d'énergie à un moment où leur caractère associatif n'était pas encore reconnu. Du coup, cela les a amenés à payer une facture d'énergie comme un particulier. Nous avons essayé de traiter cela avec eux.

**Mme FRATANI**

Le Département donne à peu près combien ?

**Mme PELISSIER**

C'est une question. Je vous remercie de l'avoir posée. En fait, il leur donne ce qu'ils demandent. C'est déjà cela. Je crois qu'ils demandent 2 000 ou 2 500 euros.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. D'autres questions ou remarques ?

\*\*\*

**Mme FRATANI**

Sujet n° 11.

- **Délibération n° 11 : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE (ASSOA)**

**Mme FRATANI**

Ce sera à peu près les mêmes questions sur les délibérations suivantes. Dans le cadre de la transparence sur l'ensemble des supposés de la Convention, pourquoi ne sont-ils pas transmis aux membres de l'Assemblée les documents mentionnés, en l'occurrence ici pour l'ASSOA et la Convention de l'ASSOA ?

Je parle des documents qui sont mentionnés à l'article 5. Et un rapport de Commission consultative lié à l'évaluation par la Ville mentionné à l'article 8.

Je ne sais pas si je peux vous le dire, mais la question est à peu près identique pour le sujet suivant.

\*\*\*

- **Délibération n° 12 : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE LES COUGARS**

C'est la convention d'objectifs avec l'association sportive des Cougars.

\*\*\*

**Mme FRATANI**

Même chose pour le sujet n° 13.

- **Délibération n° 13 : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE ET L'ASSOCIATION AGIR POUR LA VALORISATION PAR L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES (AVEC) / MISSION LOCALE**

Ce sont les mêmes questions par souci de transparence concernant cette convention pluriannuelle. Évidemment, les articles sont différents, mais à chaque fois dans la Convention, on mentionne des articles, et dans ces articles, on parle de documents que l'on ne voit pas.

\*\*\*

**Mme FRATANI**

Ensuite, pour la convention suivante, c'est le sujet n° 14.

- **Délibération n° 14 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE CONSERVATOIRE MAURICE-RAVEL**

Les bilans et réalisations passées qui sont mentionnés à l'article 3.3, 3.4 et 3.5, on ne les a pas vus.

Donc c'est de la délibération 11 à la délibération 14. Je présume que la réponse sera la même.

**Monsieur le Maire**

Oui, la réponse est la même pour ces différentes conventions.

**M. DERUS**

Mis à part le conservatoire Maurice Ravel, qui relève de la culture, les autres conventions concernent le secteur sportif. Comme déjà précédemment répondu, pour la consultation des documents financiers, prenez rendez-vous avec le service.

**Mme FRATANI**

Comprenez bien qu'à partir du moment où l'on reçoit en Commission un sujet que l'on doit délibérer, nous avons une semaine pour consulter en mairie. Donc, si les services sont disponibles pendant cette semaine, il s'agit de pouvoir consulter pour avoir un avis.

**M. DERUS**

Pour consulter, par exemple, ce que vous évoquez simplement pour l'ASSOA, cela représente un document de 10 ou 15 mégas. En une semaine, vous avez tout juste le temps de consulter l'ASSOA, on ne parle pas des autres. Si vous voulez tout consulter, tout vérifier, vous avez deux mois de travail.

**Mme FRATANI**

Ce n'est pas vérifier, c'est appréhender les missions, les tâches. Parce que ces associations, on ne les fréquente pas toutes, en fait.

**Monsieur le Maire**

Juste une précision, Madame FRATANI. Il y a une incompréhension. C'est-à-dire que les associations ont l'obligation de nous fournir les documents, il n'y a pas forcément nécessité de les communiquer au Conseil municipal pour délibérer.

Par contre, ces documents sont fournis, ils peuvent être analysés par les services et de fait, ils sont à la disposition de tout le monde. J'ajoute que pour la plupart de ces associations, si vous êtes adhérent d'une d'entre elles, vous aurez accès également à tous ces documents. Vous pouvez même aller les voir aujourd'hui, je suis sûr qu'ils vous les mettent à disposition, il suffit que vous leur disiez que vous êtes un élu de Saint-Ouen l'Aumône, ils vous laisseront le libre accès à ces documents.

Pour tous ces documents, il y a une obligation de les transmettre à la collectivité pour qu'elle puisse travailler et les étudier si besoin, et qu'elle puisse les communiquer à ceux qui les demandent, il n'y a pas forcément nécessité de les communiquer au Conseil à chaque délibération. Mais ce que l'on peut faire sans aucune difficulté si vous les réclamez.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

\*\*\*

**Mme FRATANI**

Merci. Pour la délibération 15, juste une petite question au Département, encore une fois.

- **Délibération n° 15 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE DU PARC POUR UN VOYAGE SCOLAIRE**

C'est une subvention exceptionnelle au Collège du Parc pour un voyage scolaire. Je n'ai pas vu de subvention du Département pour les voyages scolaires collégiens.

**Monsieur le Maire**

Si vous permettez, Madame FRATANI, pour clarifier les choses, en fait, là, ce que l'on vote, ce sont les subventions du Conseil municipal de Saint-Ouen l'Aumône. Si vous souhaitez interpellier le Département sur sa politique de subvention, je vous invite à aller au Conseil départemental et à les interroger.

**Mme FRATANI**

Non, je veux simplement vous demander que le Département participe.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas connaissance des subventions du Conseil départemental sur cette opération spécifiquement pour ce voyage scolaire qui est organisé par le Collège du Parc.

\*\*\*

**Mme FRATANI**

Merci. Le sujet suivant, c'est le seul sujet sur lequel nous allons voter « contre », d'ailleurs comme pour tous les sujets qui concernent l'installation de matériels de vidéo protection.

- **Délibération n° 16 : CONVENTION CONCERNANT L'INSTALLATION DE MATÉRIEL DE VIDÉO PROTECTION SUR DES BÂTIMENTS**

En fait, j'avais aussi une question. Est-ce que l'on connaît le budget des installations passées et de celles à venir sur cette Résidence spécifiquement ?

**Monsieur le Maire**

Bien sûr. Sur cette résidence spécifiquement, on le connaît d'autant mieux que nous avons déjà délibéré au Conseil municipal de septembre dernier, sur un plan de financement et des demandes de subvention à la préfecture et au Conseil départemental.

**Mme PELISSIER**

C'est ce que j'allais dire. C'est sûr que le Département participe.

**Monsieur le Maire**

Nous avons passé un plan de financement fin septembre et on doit être sur une opération qui doit tourner autour du million d'euros hors taxes avec environ 700 000 euros de financement de l'État.

**Mme FRATANI**

Cela, c'est à venir.

**Monsieur le Maire**

Ce sont des dépenses à venir que nous n'avons pas encore faites, mais le plan de financement, il est là, il est autour d'un million d'euros. Après, on verra combien on aura dépensé.

**Mme FRATANI**

Et combien avons-nous déjà dépensé ?

**Monsieur le Maire**

Il faut vraiment que l'on reprenne tout, parce que l'on parle d'opérations qui se sont succédées dans le temps, depuis plusieurs années. Vous le dire exactement, je ne peux pas en l'état, cela nécessite un travail de compilation. Il faut nous préciser à quelle échéance vous voulez remonter.

**Mme FRATANI**

Merci. Donc, cette délibération on la sortira du vote de l'ensemble.

**Monsieur le Maire**

Pas de souci.

\*\*\*

**Mme FRATANI**

Ensuite, pour le sujet n° 17.

- **Délibération n° 17 : RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU GOLF – EXERCICE 2021**

Donc, là, il s'agit d'une prise d'acte pour ce rapport pour les activités de 2021. Il n'y a pas de rapport plus récent que celui-ci.

**Monsieur le Maire**

L'an prochain.

**Mme FRATANI**

Pourquoi trois ans de décalage ?

**M. MAZAUDIER**

Comme nous l'avons dit en Commission, il fallait que nous fassions état des rapports du Golf et du Crématorium de l'exercice 2021 et nous passerons au prochain Conseil municipal les rapports de 2022.

**Mme FRATANI**

Merci. Donc, on verra bien en 2022. Parce que ma question suivante est : est-ce que l'on a connaissance des années suivantes qui ont permis une redevance sur la part variable selon le chiffre d'affaires supérieur à 520 000 euros ?

**M. MAZAUDIER**

Absolument. Vous verrez effectivement apparaître les chiffres selon la qualité de l'exercice. Je ne dévoile pas pour l'instant les résultats.

**Mme PELISSIER**

J'ai simplement remarqué sur le Golf, et je me demande s'il n'y avait pas une petite erreur sur le rapport annuel, parce que l'on parle à la fin, d'une participation de 5 000 euros pour la mairie, alors que normalement, c'était 1 500 euros, de ce que j'ai compris.

**Mme FRATANI**

C'est-à-dire que dans le rapport, on parle à un moment donné de 1 500 et à un autre moment de 5 000.

**M. MAZAUDIER**

Non, nous sommes à 1 500 sur l'exercice 2021. Nous verrons sur l'exercice 2022 apparaître de nouveaux chiffres.

**Mme PELISSIER**

Non, c'est sur le même rapport qui fait état de 5 000 euros, à la fin.

**M. MAZAUDIER**

Alors, c'est une petite boulette.

**Mme PELISSIER**

C'est pour cela que je pense qu'il y a une boulette. Oui. C'est 1 500. Il faut vérifier.

**Mme FRATANI**

C'est sûrement une boulette en fin de rapport.

**M. MAZAUDIER**

Oui. Sur 2021, elle était à 1 500 euros.

**Monsieur le Maire**

C'est en 2022 qu'elle est à 5 000 euros. Merci beaucoup pour votre vigilance. Pas d'autres questions ou remarques.

Je vous propose que nous passions déjà au vote séparé sur :

- **La délibération n° 16 relative à la convention concernant l'installation de matériel de vidéoprotection sur des bâtiments dans le quartier de Chennevières avec Val-d'Oise Habitat.**

Pas d'autres remarques ou questions sur cette délibération ?

Qui vote contre ? Il y a deux votes « contre » Madame FRATANI et Monsieur BERTHE. Qui s'abstient ? Aucune abstention. Qui vote pour ? Le reste des présents et pouvoirs. Deux votes contre simplement sur cette délibération.

*Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 32 voix POUR et 2 voix CONTRE (Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE).*

### **Monsieur le Maire**

Concernant les autres délibérations qui n'étaient pas soumises au débat, je vous propose que nous procédions à un vote groupé.

Qui vote contre ? Aucun vote contre. Qui s'abstient ? Personne. Tout le monde vote pour, sur les autres délibérations.

\*\*\*

## **DÉCISIONS DU MAIRE**

### **Monsieur le Maire**

Avez-vous des remarques concernant les décisions ? Non, pas de remarques.

Nous passons aux questions orales.

## **QUESTIONS ORALES**

### **Monsieur le Maire**

Je vous laisse la parole, Madame FRATANI, pour que vous puissiez nous présenter votre première question orale. Vous aviez soumis également une deuxième question orale. On les prend dans l'ordre et on vous répond.

### **Mme FRATANI**

Oui. Cela concerne :

- **L'évacuation du campement de personnes dites Roms et des Gens du voyage le long de la RN 184 face à la piscine des Béthunes**

Nous avons vu qu'il y a une enquête sociale qui est obligatoire, qui a été effectuée par les agents du service social de la ville. C'était ce que vous aviez annoncé aux référents. Par contre, j'ai eu l'impression que c'était le préfet qui les a envoyés. Je ne sais pas qui a fait l'enquête sociale.

Je souhaitais savoir combien de familles il y avait. S'il y avait un statut administratif des personnes, si elles parlaient français, s'il a fallu faire appel à un traducteur. Et si certaines familles ont eu des demandes spécifiques en termes d'éducation, de santé, d'emploi et de logement.

Juste un petit résumé sur le bilan social, même si j'ai appris plus tard que certaines personnes avaient été arrêtées, je présume qu'elles n'ont pas été jugées. En fait, il y avait deux sortes de communautés qui étaient là.

## **Monsieur le Maire**

Deux choses. Vous évoquez les arrestations, il y a deux sujets différents. D'une part, il y a une opération de gendarmerie qui a conduit à des arrestations et à la saisie – cela a été communiqué — de pots catalytiques qui étaient stockés dans une partie du camp. C'est un premier sujet sur lequel nous n'avons pas plus d'informations que ce qui a pu être publié dans la presse. Il s'agit d'une opération de gendarmerie, mais dans le cadre d'une procédure judiciaire, donc nous n'avons pas plus d'éléments.

Puis, il y a la procédure d'évacuation, à proprement parler, qui relève de règles que nous commençons à maîtriser, puisqu'il s'agit d'une opération réalisée sur la base d'un arrêté municipal, compte tenu des risques et des atteintes à la salubrité que nous avons pu constater sur le terrain. Vous le savez, ce type d'installation présente de nombreux risques pour la sécurité de leurs occupants et pour la sécurité du voisinage. On pense notamment à la proximité avec la Francilienne et avec les risques que pourrait provoquer un incendie d'envergure en termes de visibilité sur cette voie ou d'interruption du trafic ou d'accident routier.

Sur cette base, la Ville a pris un arrêté municipal en concertation avec les services de la préfecture. Comme vous l'évoquez, à chaque fois que nous menons ce type d'évacuation sur des populations Roms, il est nécessaire de mener une enquête sociale. Cette enquête sociale peut être menée par la ville ou la préfecture, mais généralement, c'est la ville qui mène cette enquête. Je remercie les services qui s'en sont emparés. Nos services se sont rendus sur le terrain pour procéder à cette enquête. Il se trouve que généralement, quand ces enquêtes sont réalisées, il est assez difficile d'avoir des informations précises ou même de pouvoir rencontrer des familles présentes, puisqu'en journée, il y a assez peu de monde sur ces camps et, par ailleurs, plus la date d'éviction du camp approche, moins vous avez d'occupants. C'est-à-dire que les gens s'en vont au fur et à mesure, parce qu'ils anticipent le départ et ils essaient de trouver un emplacement d'hébergement ailleurs. Ce qui fait que les informations que nous avons sont assez parcellaires.

Au moment de l'enquête, il y avait neuf familles, cela représentait 24 personnes, 13 adultes et 11 enfants âgés de moins d'un an à 18 ans. Les enfants n'étaient pas scolarisés. Les familles comprenaient assez peu le français, même si certaines d'entre elles avaient quelques facilités. Il y avait différentes domiciliations à droite et à gauche. Deux familles ont dans un premier temps évoqué le souhait de bénéficier d'un hébergement d'urgence, finalement, cette demande n'a pas été maintenue, j'imagine qu'ils ont dû trouver une solution de leur côté.

À trois jours de l'évacuation, à une autre date que celle de l'enquête, il y avait à peu près 60 baraquements, 30 caravanes et plus de 150 occupants. Donc, c'était un camp extrêmement dense et qui, en l'état, ne pouvait pas se maintenir compte tenu des risques que cela provoquait et il justifiait tout à fait la prise de l'arrêté que nous avons faite. Il n'y avait pas d'animaux errants identifiés sur les lieux. C'est un sujet de préoccupation que vous avez déjà évoqué. Quant à la sécurisation et le nettoyage du site, ils seront réalisés par le propriétaire, puisqu'il s'agit d'un terrain privé.

Avons-nous répondu à vos questions ? Pas de souci. Votre deuxième question.

\*\*\*

## **Mme FRATANI**

Elle concerne :

- **L'ancienne distillerie ex-société *Hauguel*, qui est désaffectée sur le bord de l'Oise**

Nous avons vu un arrêté municipal. En fait, on se demande s'il y a des travaux prévisionnels pour sécuriser la cheminée. Il y a déjà eu pas mal de frais pour garder ce patrimoine un peu hors d'eau et le maintenir un peu en état, pas en état de ruines. Connaissons-nous un projet éventuel pour cette usine ?

**Monsieur le Maire**

Merci Madame FRATANI. Il faut que je clarifie un point. Il ne s'agit pas de l'ex-distillerie *Hauguel*, il s'agit de la Féculerie qui est située de l'autre côté du Ru à proximité du stade Roger-Couderc, entre le Golf et le stade Roger-Couderc, au bout du Chemin Noir. Il ne s'agit pas du tout de l'usine *Hauguel*.

L'usine *Hauguel*, vous l'avez rappelé, c'est à la fois un bâtiment, l'ex-distillerie, pour lequel la Ville a fait des travaux de façon à le mettre hors d'eau avec une toiture qui a été complètement refaite, mais qui se trouve dans le périmètre du risque de l'entreprise *Hauguel* encore en activité et qui, du coup, nous interdit toute utilisation, puisqu'on ne peut pas y mettre d'établissement recevant du public ou de logement. Pour l'instant, ce site-là est fermé, il est couvert pour ne pas se détériorer et on verra le moment venu. Il est également désamianté — me dit Gilbert — mais tant que l'on n'a pas de visibilité sur le périmètre de risque *Hauguel*, parce que tant qu'il y a ce périmètre de risque là, on ne peut pas trouver un usage et donc rénover ce bâtiment. C'est un premier sujet.

L'autre sujet, c'est la Féculerie. Il se trouve que nous avons constaté qu'une partie des cerclages en fer qui tiennent la cheminée de la Féculerie, ils ont bougé. C'est un constat que nous avons fait avant les vacances avec Serge GOUGEROT. Donc, les services de la ville ont vérifié le site, et par mesure de précaution, nous avons défini un périmètre de sécurité autour de la Féculerie en disant que tant que nous ne savions pas quel était le niveau de solidité de la cheminée, il était préférable de ne pas laisser l'accès. Je crois que cette semaine, une entreprise a été missionnée et qu'un échafaudage est en train d'être posé pour expertiser la cheminée et voir s'il y a besoin de la renforcer, et ce qui doit être fait. Évidemment, on se conformera aux prescriptions de cette entreprise.

Le devenir de ce site, c'est pour l'instant de la réserve foncière. On réfléchira petit à petit à une utilisation. C'est un site qui peut être tout à fait agréable, mais qui nécessite beaucoup de travaux et nous avons beaucoup de sujets à porter. Pour l'instant, on le préserve et on va regarder ce que l'on peut en faire par la suite.

**Mme FRATANI**

Merci.

**Monsieur le Maire**

Le périmètre n'interrompt pas le cheminement, parce qu'en fait, le risque de chute, ce n'est pas la cheminée qui risque de tomber de tout son long, c'est quelques mètres de la cheminée. Du coup, on a ajusté le périmètre d'interdiction en conséquence. En plus, si elle devait tomber, c'est plutôt sur l'intérieur. Par précaution, on s'est dit que ce n'est pas la peine que quelqu'un fasse un pique-nique au bord de l'Oise, parce que ce serait quand même dommage de se mettre là et de se prendre une tuile. Mais la cheminée, à proprement dit, si elle doit tomber, c'est sur quelques mètres et c'est sur l'intérieur du site. Serge, ils ont commencé l'échafaudage ? Oui, c'est en ce moment.

**Mme FRATANI**

Je présume que bientôt on signera une décision avec le montant des travaux.

**M. GOUGEROT**

Des travaux de la rénovation.

**Mme FRATANI**

Oui, de la cheminée.

**Monsieur le Maire**

Vous verrez le devis. En fonction de ce qui est demandé, il y aura la décision.



**M. GOUGEROT**

Oui, vous avez raison, il faudra qu'on le chiffre.

**Mme FRATANI**

Vous semblez dépité, Monsieur !

**Monsieur le Maire**

On ne sait pas ce que cela va donner. Tout dépend de ce qui va nous être dit.

**M. GOUGEROT**

À chaque fois que l'on fait, nous avons déjà eu le problème avec la Villa du Parc. Nous avons aussi le même souci avec tous nos bâtiments lorsqu'ils sont un peu classés et qu'ils ont un peu d'ancienneté. On pourrait aussi parler de l'église par exemple. Dès que nous avons une problématique qui se pose et aujourd'hui la question n'est pas seulement de savoir ce qu'il y a à l'extérieur et s'il faut mettre de la peinture. En l'espèce concernant la Féculerie, les services techniques y sont allés, j'y suis allé avec Laurent, et c'est la troisième fois que je vais dans les locaux, donc je sais qu'il y a des choses qui sont importantes à faire. Entamer la rénovation d'un bâtiment comme celui-ci va nécessiter une très longue étude et analyse et surtout une recherche de financement importante.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Monsieur POIRSON.

**M. POIRSON**

Pour donner quelques précisions. Je rappelle que ces deux bâtiments, l'ancienne distillerie et la féculerie, ce sont deux anciens bâtiments que l'on voit sur les peintures de Cézanne et d'un certain nombre d'impressionnistes. Ensuite, l'installation *Hauguel* qui fonctionne, ce sont les bâtiments blancs que l'on voit lorsque l'on est sur la Nationale ou sur les quais. On parle bien de l'ancienne distillerie, donc le bâtiment en briques qui est le long de l'Oise qui a été peint ainsi que la Féculerie.

**Monsieur le Maire**

Tout à fait. Merci, Monsieur POIRSON. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Nous en avons terminé avec le Conseil municipal.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Merci beaucoup.

Le prochain Conseil municipal est prévu pour le 28 mars à 20 heures 30. Et vous pouvez même bloquer votre soirée du 23 mai à 20 heures 30 pour le Conseil suivant.

Merci et bonne fin de soirée.

*La séance est levée à 21 heures 55.*

**Monsieur le Secrétaire de séance**

**Gilbert DERUS**

**Monsieur le Maire**

**Laurent LINQUETTE**